

**Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
MAIRIE D'AURAY (56400)**

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
25 juin 2019**

**Le mardi 25 juin 2019 à 19 HEURES 00**, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 18 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Joseph ROCHELLE, Maire.  
La séance a été publique.

**Etaient Présents :**

Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Azaïs TOUATI, Madame Annie RENARD, Monsieur Jean-Claude BOUQUET, Madame Pierrette LE BAYON, Madame Mireille JOLY, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Monsieur François GRENET, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Madame Yvette PUREN, Monsieur André MABELLY, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Jean-Claude LARRIEU

**Absents excusés :**

Monsieur Ronan ALLAIN (procuration donnée à Monsieur Jean-Claude BOUQUET), Monsieur Armel EVANNO (procuration donnée à Madame Pierrette LE BAYON), Monsieur Patrick GOUEGOUX (procuration donnée à Monsieur Azaïs TOUATI), Madame Valérie ROUSSEAU (procuration donnée à Monsieur Jean-Charles KERLAU), Madame Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL), Madame Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Monsieur François GRENET), Monsieur Christian PELTAIS (procuration donnée à Monsieur Roland LE SAUCE), Monsieur Jean-Michel LASSALLE (procuration donnée à Monsieur ROCHELLE à partir de la question 18).

**Absents sans procuration :** Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE, Monsieur LE SAUCE (à partir de la question 22).

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUQUET Jean-Claude

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 mai 2019

## **2- DGS - PROPOSITION D'ACCORD LOCAL : MAINTIEN DE LA COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 57 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre-Atlantique, réparti comme suit :

| Commune            | Nombre de sièges |
|--------------------|------------------|
| AURAY              | 8                |
| BELZ               | 2                |
| BREC'H             | 4                |
| CAMORS             | 2                |
| CARNAC             | 3                |
| CRAC'H             | 2                |
| ERDEVEN            | 2                |
| ETEL               | 2                |
| HOEDIC             | 1                |
| HOUAT              | 1                |
| LA TRINITE-SUR-MER | 1                |
| LANDAUL            | 2                |
| LANDEVANT          | 2                |
| LOCMARIAQUER       | 1                |
| LOCOAL-MENDON      | 2                |

| Commune                  | Nombre de sièges |
|--------------------------|------------------|
| PLOEMEL                  | 2                |
| PLOUHARNEL               | 2                |
| PLUMERGAT                | 3                |
| PLUNERET                 | 3                |
| PLUVIGNER                | 4                |
| QUIBERON                 | 3                |
| SAINTE-ANNE<br>D'AURAY   | 2                |
| SAINT-PHILIBERT          | 1                |
| SAINT-PIERRE<br>QUIBERON | 2                |
| TOTAL                    | 57               |

### **3- DAGRH - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à modifier le tableau des emplois en conséquence
- **DIT** que les crédits sont ouverts au chapitre 012 du budget 2019.

### **4- DF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) 2018 - RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

Le Conseil Municipal :

- **PREND connaissance** des informations présentées.

### **5- DF - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UNE VOIE DE BY-PASS ENTRE L'AVENUE DE L'OCEAN ET LA BRETELLE NORD D'ACCES A LA RN 165**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions, du montant le plus élevé possible, pour le financement de l'opération du "by-pass" de Kerbois auprès d'AQTA et tout autre collectivité ou organisme.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter son fonds de concours auprès d'AQTA.

#### **6- DF - TRAVAUX D'EXTENSION DU PARKING KERIOLET - AMENAGEMENT DES RUES KERIOLET ET LIONEL HUETTE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (22 voix pour),

5 voix contre :

Monsieur GRUSON, Madame POMMEREUIL, Madame HULAUD, Monsieur GRENET, Madame HERVIO

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché à la Société Colas Centre Ouest pour son offre économiquement la plus avantageuse ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché 19019T Extension du parking de Kériolet - Aménagement des rues de Kériolet et Lionel Huette, pour un montant prévisionnel de 325 978,78 euros HT.

#### **7- DF - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES A PROCEDURE ADAPTEE PASSES DU 01 MAI 2018 AU 01 MAI 2019**

Le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des marchés passés dans le cadre des délégations.

#### **8- DF - PROGRAMME SOLIDARITE TERRITORIALE 2019 : RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU LOCH**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental du Morbihan une subvention du montant le plus élevé possible au titre du PST 2019.

- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la présente délibération et à signer tous documents.

#### **9- DF - RENOVATION EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LA FORET À AURAY - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - CHOIX DU LAUREAT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du complexe sportif La Forêt au groupement d'entreprises COQUARD-COLLEU
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à passer et toutes pièces nécessaires à la procédures et mesures exécutoires du contrat.
- **DÉCIDE** de verser la prime de 18 000 euros dans son intégralité aux trois candidats.

**10- DAC - CENTRE CULTUREL ATHENA - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE ATHENA AU PROFIT DU LIONS CLUB D'AURAY POUR LA JOURNEE CITOYENNE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE** sur la demande de mise à disposition gratuite de l'Espace Athéna au profit du Lions Club d'Auray pour l'organisation d'une journée citoyenne le vendredi 20 septembre 2019.

**11- DAC - ARCHIVES - PATRIMOINE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE VENTE DE BILLETTERIE LOISIRS ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL "BAIE DE QUIBERON LA SUBLIME" POUR LES VISITES COMMENTEES ESTIVALES D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de vente de billetterie loisirs entre la Ville d'Auray et l'Office de Tourisme Intercommunal "Baie de Quiberon La Sublime".
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents.

**12- DAC - MEDIATHEQUE - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCIC - ENTREPRISE D'INSERTION BOOK HEMISPHERES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

**13- DAC - APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION KEVRENN ALRE - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LA SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention entre la Ville d'Auray et l'Association Kevrenn Alré.

- **AUTORISE** le Maire à la signer et tous les documents afférents.

**14- DAC - APPROBATION D'UN AVENANT N°1 RELATIF A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA LUDO THEQUE LA MARELLE - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE LE SIGNER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 relatif a la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville d'Auray et la Ludothèque la marelle,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

**15- DAC - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SCULPTEURS BRETAGNE POUR UNE EXPOSITION A LA CHAPELLE DU SAINT - ESPRIT EN OCTOBRE 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association SCULPTEURS BRETAGNE.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

**16- DSTS - PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA PALM AURAY CLUB**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'association Palm Auray Club.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**17- DSTS - MISE A DISPOSITION DE VEHICULES MUNICIPAUX AUX ASSOCIATIONS : PROJET DE CONVENTION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

M. LASSALLE quitte la séance (procuration donnée à M. Rochelle)

**18- DEEJ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CANOE KAYAK CLUB D'AURAY - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**19- DEEJ - TARIFS EDUCATION ENFANCE JEUNESSE : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE, GARDERIE PERI SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS, LOCATION KER YVONNICK - TARIFS A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2019**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les grilles tarifaires présentées, valable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## **20- DU - RAPPORT ANNUEL SUR LA POLITIQUE FONCIÈRE : BILAN DES CESSIONS, ACQUISITIONS ET ÉCHANGES AU COURS DE L'ANNÉE 2018**

Le Conseil Municipal :

- **PREND connaissance** du rapport faisant le bilan des cessions, acquisitions et échanges réalisés par la commune au cours de l'année 2018.

## **21- DU - AMÉNAGEMENT DU SITE DE KERBERDERY, RUE CAMILLE SAINT SAËNS - CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE AC 495 À LA SOCIÉTÉ AIGUILLON CONSTRUCTION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour),

2 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AC n°495 au prix de 158 100€ (hors taxes), soit 124€ (hors taxes) par m<sup>2</sup> de SHAB à la société Aiguillon construction afin qu'elle réalise son projet de 15 maisons individuelles avec le dispositif d'accession à la propriété appelé PSLA (Prêt Social Location-Accession) ;

- **APPROUVE** les conditions émises par la société Aiguillon, à savoir :

L'acceptation du projet envisagé par le Comité d'engagement du groupe Arcade auquel appartient la société Aiguillon.

L'obtention des autorisations de financement PSLA, des garanties d'emprunts et subventions de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique permettant la réalisation de l'opération.

L'obtention des autorisations d'urbanisme purgées de tout recours.

La confirmation par une étude géotechnique que le projet ne nécessite pas de fondations spéciales et que le sol n'est pas pollué.

La possibilité d'évacuer en gravitaire les eaux usées et les eaux pluviales.

La pré-commercialisation de l'opération correspondant à 40 % du chiffre d'affaires.

La possibilité de rétrocéder les voiries, stationnements visiteurs et toute emprise à usage commun de l'opération à la commune.

- **DEMANDE** l'insertion de la clause anti-spéculative (annexe 5) dans les actes de vente conclus entre Aiguillon et les futurs acquéreurs des maisons individuelles ;

- **APPROUVE** la rétrocession des voiries, stationnements visiteurs et toute emprise à usage commun de l'opération sous réserve que les travaux soient réalisés conformément aux prescriptions techniques de la ville ;



- **APPROUVE** la création d'une servitude de tréfonds au profit de la commune ou la création d'un sentier piéton à rétrocéder à la commune afin de ne pas compromettre l'accès à la canalisation d'eaux usées présente au Sud de la parcelle AC n°495 ;

- **DÉSIGNE** la SCP Christian HADDAD, DUFFO- LE STRAT et RAULT pour procéder à la rédaction du compromis et de l'acte de vente de la parcelle AC n°495 au profit de la société Aiguillon construction ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout compromis, acte de vente ou document nécessaire à l'exécution de cette délibération ;

## **22- DGS - MOTION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur LE SAUCE, Monsieur PELTAIS, Monsieur LAMOUR, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **S'OPPOSE** à la fermeture du centre des finances publiques de la ville d'Auray.

A 21H10, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.